

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AOUT 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	8	8

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 8	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 27/08/2025 et publication le 01/09/2025

L'an 2025, le 26 aout, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 aout 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 18 aout 2025.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Représenté : JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusée : COLLET Claire

Absent : PROVOST Olivier

A été nommé secrétaire : Jacky GAUTHEUR

D2025-022 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'ENEDIS relatif à l'enfouissement de la ligne HT Evron/Assé le Bérenger avec notamment la suppression du transformateur situé en bas de la rue de la Fontaine et la construction d'un nouveau poste situé à proximité de la station d'épuration. Ces travaux nécessitent la signature avec ENEDIS d'une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle Section B n°887 pour l'implantation du nouveau transformateur et de deux conventions de servitudes (une pour les parcelles Section B n°524 et n°887 et une pour la parcelle Section B n°314)

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ces trois conventions et plus généralement lui donne tous pouvoir à signer tout document utile dans le cadre de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

